

RECOMMANDATIONS

pour une meilleure utilisation des salles communales

*Etant utilisateur de la salle du Foyer des Anciens,
vous devez assurer la surveillance des lieux et faire respecter ce qui suit :*

Cette salle est strictement réservée pour des manifestations telles que les vins d'honneur et assemblées générales.

Mesures Sanitaires :

Port du masque obligatoire pour les déplacements dans la salle.

- 1° Le Foyer des Anciens est équipé pour recevoir **100 personnes debout**.
- 2° Il est **formellement interdit** de coller ou accrocher, à l'aide de punaises ou autres, des garnitures sur les murs et fenêtres.
- 3° Afin de ne pas rayer le parquet, les tables et chaises doivent être soulevées lors des déplacements.
- 4° A votre départ, la salle doit être **balayée ou aspirée (ne pas mouiller le plancher)**, les sanitaires, les tables et chaises doivent être rendus **propres**, les portes doivent être **fermées à clé**, les **lampes éteintes**, le **chauffage arrêté**. La cuisine doit être aussi nettoyée y compris les appareils ménagers.
- 5° Vous devez rendre la salle telle que vous l'avez trouvée initialement au niveau de la disposition des chaises et tables, pour le lendemain à **8 heures dernier délai** et sans possibilité d'accès après cette limite.
- 6° Le matériel et la vaisselle ne doivent pas sortir de la salle. Aucun matériel et aucune vaisselle supplémentaires ne seront délivrés.
- 7° **Les états des lieux et de la vaisselle doivent être contresignés**. Dans le cas contraire, vous ne pourriez pas contester les dégradations constatées par l'agent de service. Le coût de la vaisselle cassée, ébréchée ou fêlée sera à votre charge. En cas de salle ou vaisselle non nettoyée, le temps passé par nos services pour en assurer la remise en état vous sera facturé conformément au tarif arrêté par délibération du Conseil Municipal.
- 8° Les poubelles correctement fermées devront être sorties devant le Foyer des Anciens.
- 9° **Si votre manifestation est annulée, vous devez nous le faire savoir 15 jours avant la date présumée de la location et par écrit. Dans le cas contraire, le coût de location de la salle vous sera facturé.**

CONSIGNES DE SECURITE :

Mesures Sanitaires :

Port du masque obligatoire pour les déplacements dans la salle ;

Les tables seront espacées de 1 mètre les unes des autres.

Pas plus de 10 personnes par table.